Eau potable

Besoin d'entreprendre une démarche liée à votre eau ? Ou tout simplement d'en connaître un peu plus sur la qualité de celle-ci ? Pensez à effectuer vos démarches (abonnement, ré siliation) dans les 15 jours suivants votre arrivée/départ du logement.

Publié le 22 février 2021
Dernière modification le 24 janvier 2025

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.